

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS HUMAINS

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION, DES
FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT

SERVICE DE LA GESTION DU
PERSONNEL DES JURIDICTIONS
ET DES SERVICES JUDICIAIRES

Décret n° 2004-25 du 11 Février 2004

portant nomination des fonctionnaires admis au
concours d'entrée à l'école nationale
d'administration et de magistrature, cycle
supérieur, filière : magistrature en qualité
d'auditeurs de justice, en tête GNONI Henri

(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

VISAS :

Vu la constitution ;

Vu la loi n°22/92 du 20 août 1992, portant organisation du pouvoir judiciaire en
République du Congo ;

Vu la loi n°23/92 du 20 août 1992, portant statut de la magistrature ;

Vu la loi n°15/99 du 15 avril 1999, modifiant et complétant certaines dispositions
de la loi n°23/92 du 20 août 1992, portant statut de la magistrature ;

Vu la loi n°19/99 du 15 avril 1999, modifiant et complétant certaines dispositions
de la loi n°22/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en
République du Congo ;

Vu le décret n°94/769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets
financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une
révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002, tel que rectifié par les décrets n°2002-
364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2003-99 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du Ministre de la
justice et des Droits Humains ;

Vu le décret n°2000-124 du 1^{er} juillet 2000, portant reversement des magistrats ;

Vu l'arrêté n°5084 MEPSSRS-UMNG-ENAM du 20 août 2001, portant
désignation des élèves admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale
d'Administration et de Magistrature, département des carrières judiciaires, cycle
supérieur, filière : magistrature en tête GNONI Henri ;

Vu l'arrêté n°1674 MFPRE-DGFP-DFC-SS du 12 mai 2003, autorisant
certains agents civils de l'Etat à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale
d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Brazzaville, en tête BAYIMISSA
Julienne ;

Vu les dossiers constitués par les intéressés.

DECRETE :

Article 1^{er} : les fonctionnaires dont les noms et prénoms suivent, de nationalité congolaise, déclarés admis en qualité d'élèves de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, département des carrières judiciaires, cycle supérieur, filière : magistrature, sont nommés en qualité d'auditeurs de justice, indice 1312

Il s'agit de :

- GNONI Henri
- OKOMBI André Roger
- MAVOUNGOU Joseph
- MBEMBA Etienne
- MAKOSSO Anatole Collinet
- MAVOUNGOU TATY Jean Paul
- MAZOUVI Frédéric Basile
- HAMADOU BELO
- ZIMBIKISSA Françoise
- ✓ MOBONGO Paul Maxime
- KIMBOUALA Raymond
- GOMA Jean
- BOUITY Jean Didier Claude
- ✓ MIENDOUDI François
- BAYIMISSA Julienne
- BOUKA Maurice
- KOUBOUNGA Sylvie Thérèse
- DIEBE Marianne
- MOUTOU Marcel
- MBEDI Faustin
- MISSILOU Bernard
- NKOUA Emma Aline
- BIKINDOU Honoré
- MASSAMBA Alain
- ✓ MOBEKO Edouard
- YENGUITTA-NANITELAMIO Rosine.

Group - 8/12/23
pk

Q4

Article 2 : conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 30 janvier 2001, date effective de la rentrée académique 2000-2001, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

2004-25

Brazzaville, le 11 Février 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du gouvernement

Denis SASSOU NGUESSO

Le garde des sceaux, ministre de la justice
et des droits humains

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget

Jean Martin MBEMBA

Rigobert Roger ANDELY

Ampliations

PR	: 2
MJDH	: 2
SGJ-DAFE	: 2
SGJ-BAD	: 2
DGB	: 2
DGCF	: 2
CS	: 2
CA	: 4
Intéressés	: 26
Dossiers	: 52
SGC-BC	: 2
DORC	: 2/100

pc *[Signature]* 8.03
12 *[Signature]*

[Signature]